



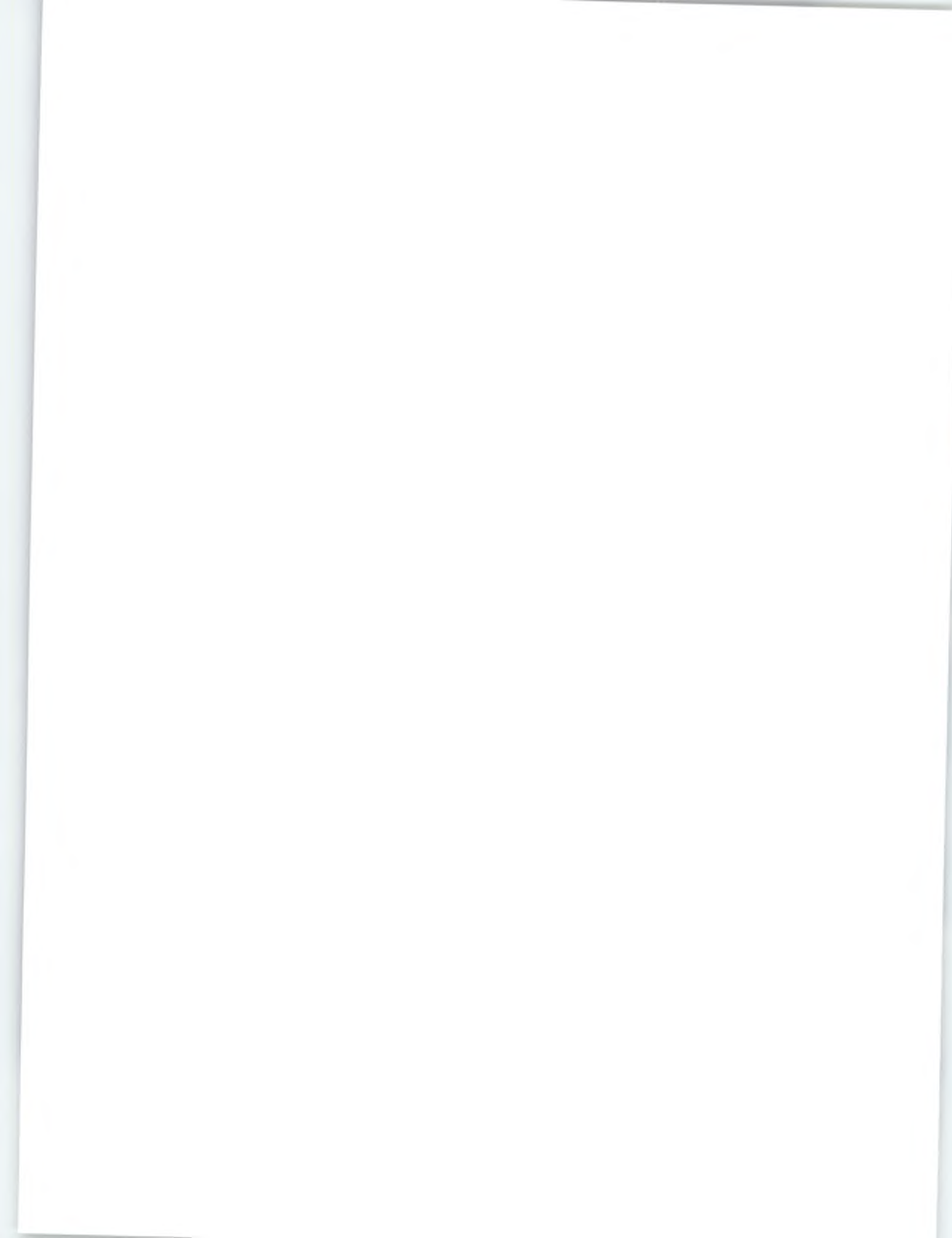
ASSEMBLÉE NATIONALE
N^o 1376-204116

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004



AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Québec 



ASSEMBLÉE NATIONALE

no 1376-20041116

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004



AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Québec 

Diffusion

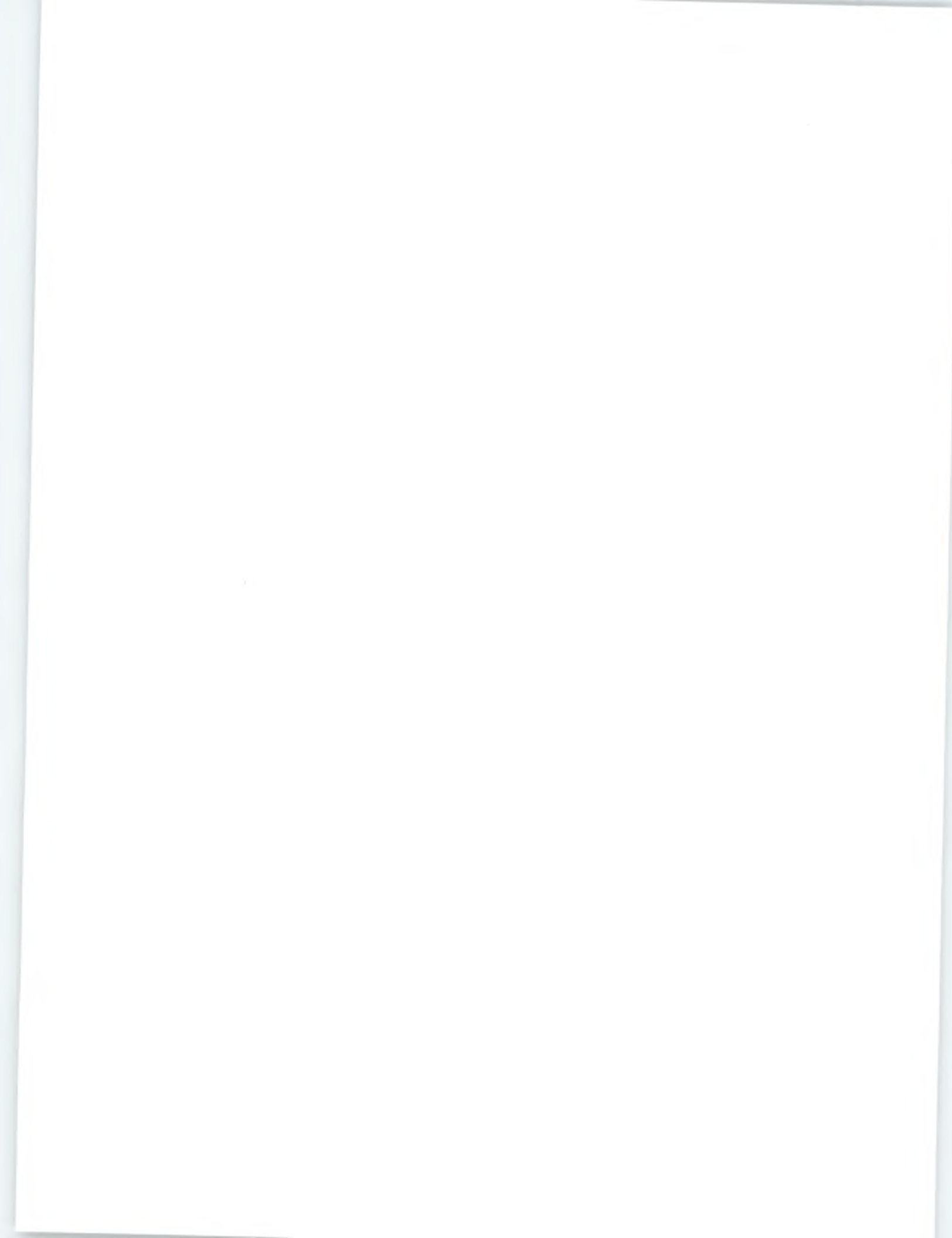
Agence de l'efficacité énergétique
5700, 4^e avenue Ouest, bureau B 405
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6379
1 877 727-6655 (sans frais)
Télécopieur : (418) 643-5828
Courriel : www.aee.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec 2004
Dépôt légal - 4^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-43187-1
Publication no AEE-04-10-07

TABLE DES MATIÈRES

LETRE DU MINISTRE	5
LETRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
FAITS SAILLANTS	7
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	9
1.1 La mission	9
1.2 Les produits et services	9
1.3 Les clientèles	10
1.4 Le conseil d'administration	11
1.5 L'organigramme	12
1.6 Contexte et enjeux	12
2. RÉSULTATS OBTENUS	13
Orientation 1	
Contribuer au développement économique et à la réduction des gaz à effet de serre en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie	13
Orientation 2	
Favoriser le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique et appuyer son rayonnement	21
Orientation 3	
Consolider le partenariat avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique	24
Orientation 4	
Concevoir et offrir des produits et des services de qualité, et consolider le savoir-faire de l'Agence	27
3. LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	30
4. DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE	31
5. PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2003-2004	32
6. RESSOURCES HUMAINES	33
7. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2004	35
8. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS	49





Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001) et conformément aux termes de l'article 26 de cette loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2003-2004 terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique.

A handwritten signature in black ink that reads "Sam Hamad".

Sam Hamad

Monsieur Sam Hamad
Ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs et
ministre responsable de l'application
de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique
5700, 4e Avenue Ouest, bureau, bureau A 308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1



Monsieur le Ministre,

Suivant les dispositions de l'article 25 de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q. c. A-7.001) et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Agence, j'ai le privilège de vous présenter le rapport d'activités accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2003-2004 terminé le 31 mars 2004. Ces documents ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Agence.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Le président du conseil d'administration
de l'Agence de l'efficacité énergétique,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Henri Desmeules'. The signature is fluid and cursive.

Henri Desmeules

FAITS SAILLANTS

Voici la revue de l'année 2003-2004 pour l'ensemble des secteurs d'activité de l'Agence.

ORIENTATION 1

Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie

- Habitations
- Certification de 394 maisons Novoclimat^{MC}, pour lesquelles on estime une économie annuelle de 2,5 GWh éq.
 - Formation d'une centaine de nouveaux intervenants sur le concept Novoclimat
 - Évaluation énergétique de 2 358 maisons, pour lesquelles on estime une économie annuelle de 5,6 GWh éq.
 - Recrutement et formation de 8 nouveaux agents locaux de livraison pour le service d'évaluation énergétique
 - Visite de 3 575 ménages à budget modeste, pour une économie annuelle estimée à 3,5 GWh éq.
 - 805 établissements verts Brundtland ont été sensibilisés à l'efficacité énergétique
 - Participation de plus de 4 000 jeunes au concours « Le Défi de l'EURE »
- Bâtiments
- Réalisation d'études de faisabilité ou d'analyses énergétiques pour 196 nouveaux bâtiments institutionnels, pour une économie annuelle de 114 GWh éq.

ORIENTATION 2

Favoriser le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique et appuyer son rayonnement

- Soutien
- Expo-Sciences et Gala Énergia
 - Mise en œuvre de près de quarante projets de démonstration et de collaboration dans le cadre du Programme de promotion de l'efficacité énergétique
- Appui
- Réalisation d'un plan d'action visant l'atténuation des gaz à effet de serre en Tunisie
 - Élaboration d'une publication portant sur des cas de réussites internationales en efficacité énergétique.

ORIENTATION 3

Consolider le partenariat avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique

- Soutien
- Réalisation de la Semaine de l'efficacité énergétique en novembre 2003
 - Promotion des caravanes de l'efficacité énergétique à l'échelle du Québec
- Sensibilisation
- 2 ateliers de sensibilisation en efficacité énergétique auprès des élus et des officiers municipaux



- Réalisation d'études de caractérisation dans 84 bâtiments municipaux
- Réalisation de 25 études de faisabilité dans le cadre du Programme d'intervention en réfrigération dans les arénas du Québec (PIRAQ).

ORIENTATION 4

Concevoir et offrir des produits et des services de qualité, et consolider le savoir-faire de l'Agence

- Connaissances
- Réalisation d'un bilan énergétique par établissement pour le réseau de la santé
 - Élaboration d'un guide des bonnes pratiques énergétiques et environnementales dans le transport gouvernemental
- Façon de faire
- Renouvellement, en novembre 2003, de la certification ISO 9001 de l'Agence
 - Adoption d'une politique d'évaluation de programmes
 - Mise sur pied d'outils de mesure et de mécanismes de suivi de la déclaration de service à la clientèle
 - Prix décerné en juin 2003 par le Centre canadien d'efficacité énergétique en regard des réalisations du Québec.

Voici l'impact énergétique des interventions de l'Agence dont l'incidence en économie d'énergie peut être mesurée, depuis sa création, en décembre 1997.

Secteur		Énergie économisée GWh éq. par année
Résidentiel :	Novoclimat	4,5
	Évaluation énergétique	12,0
	Budget modeste	12,6
Institutionnel :	Bâtiments du gouvernement et de ses réseaux	370,3
	Municipal – Volet bâtiments	2,5
	Municipal – Volet arénas	1,9
Industriel :	Centrales thermiques	355,0
	Papetières	112,8
	Cabine-camion	28,5
	Air comprimé	7,2
	Autres projets	31,4
TOTAL		938,7

- Au total, l'action de l'Agence, incluant celle de ses partenaires, de ses agents de promotion et de livraison et des consommateurs d'énergie, a permis de réduire de près de 1 TWh éq. la consommation d'énergie annuelle, au 31 mars 2004. Cela représente une économie d'environ 40 M\$ par année pour les consommateurs et une économie équivalente aux besoins énergétiques d'environ 40 000 maisons.
- Ces économies d'énergie ont permis d'éviter l'émission de près de 235 000 tonnes de CO₂ équivalent au 31 mars 2004, ce qui représente le volume de GES émis par environ 45 000 voitures.

1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 LA MISSION

Depuis sa création en 1997, l'Agence de l'efficacité énergétique s'efforce de stimuler l'application de mesures rentables pour l'ensemble de la société québécoise. Pour ce faire et en vertu de sa loi constitutive, l'Agence a pour mission d'assurer, dans une perspective de développement durable, la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, et ce, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

Afin de mener à bien son mandat et en vue d'offrir des produits et services de qualité à sa clientèle, l'Agence a disposé en 2003-2004 d'un budget de dépenses de 7,7 millions de dollars. Plus de la moitié des revenus est attribuable à la contribution de différents partenaires. Ces sommes ont servi à mettre à profit des activités et des leviers d'intervention en faveur de l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, pour s'assurer de fournir une information de qualité à sa clientèle, l'Agence poursuit ses efforts de veille stratégique dans son domaine d'expertise. Elle réussit ainsi à demeurer une référence neutre et objective en matière d'efficacité énergétique au Québec.

1.2 LES PRODUITS ET SERVICES

Afin de bien remplir les mandats qui sont prévus à sa loi constitutive, l'Agence offre à sa clientèle divers produits et services qui lui permettent, considérant son expertise, de faire pleinement la promotion de l'efficacité énergétique. Voici les différents produits et services de l'Agence :

Sensibilisation

- Production de divers outils d'information, de formation et d'éducation concernant tous les aspects de l'efficacité énergétique, en fonction des clientèles et de leurs besoins : manuels de formation, publications, site Web, centre de documentation, expositions, conférences, congrès, produits multimédias, trousse d'intervention, etc.
- Veille stratégique et activités prospectives.

Démonstration

- Projets originaux réalisés in situ, en collaboration avec des partenaires, dans le but de démontrer les avantages d'une technologie, d'une nouvelle approche ou d'une nouvelle application qui offrent un potentiel d'efficacité énergétique intéressant et qui sont reproductibles.

Incitation à la mise en oeuvre

- Conception, gestion, suivi et évaluation de plans d'action et d'outils d'intervention correspondants, en collaboration avec divers partenaires, pour atteindre les objectifs définis en économie d'énergie.

Avis et conseils

- Commentaires ou avis formulés au gouvernement ou à certains organismes sur toute question relative à l'efficacité énergétique, incluant les lois, les règlements et les normes dans ce domaine.



- Propositions de modifications aux lois, aux règlements ou aux normes sous la responsabilité de l'Agence et leur mise en application.
- Assistance technique et organisationnelle aux entreprises afin de les aider à pénétrer des marchés prometteurs en efficacité énergétique en :
 1. Facilitant l'accès aux organismes internationaux de financement.
 2. Offrant de l'information sur ces marchés.
 3. Organisant et accueillant des missions commerciales.

1.3 LES CLIENTÈLES

Les interventions de l'Agence s'adressent à une clientèle diversifiée. Ce faisant, l'Agence concentre ses efforts en fonction des attentes et des besoins de chacune d'elles.

GRAND PUBLIC	• Propriétaires et locataires d'immeubles ou de logements • Jeunes des niveaux primaire et secondaire • Élèves du postsecondaire • Adultes en formation professionnelle et continue • Professeurs et intervenants en éducation
COMMERCIALE	• Petites et moyennes entreprises (vente au détail) • Entreprises de services • Immeubles à bureaux
INDUSTRIELLE	• Industries, grandes consommatrices d'énergie • Industries manufacturières (transformation) • Autres industries, incluant la petite et la moyenne industries
INSTITUTIONNELLE	• Réseau de la santé et des services sociaux • Réseau de l'éducation • Secteur public • Secteur municipal
TRANSPORT	• Automobilistes • Conducteurs de véhicules lourds • Gestionnaires de flottes • Usagers du transport en commun

1.4 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.4.1 Membres

Les membres du conseil d'administration de l'Agence sont nommés par le gouvernement du Québec pour une durée maximale de cinq ans. Le conseil est composé d'au moins sept membres et d'au plus dix membres issus des milieux intéressés par l'efficacité énergétique. De plus, le directeur général de l'Agence en est membre d'office.

Durant l'année financière 2003-2004, le conseil d'administration était constitué des personnes suivantes :



Henri Desmeules, président
Ingénieur chez CIMA, ancien sous-ministre adjoint au ministère des Transports du Québec



Jacinthe B. Simard, vice-présidente
Ancienne mairesse de la municipalité de Baie-Saint-Paul et ex-présidente de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec



Johanne Desrochers, vice-présidente
Présidente-directrice générale de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec



Guylaine Lehoux
Directrice du marketing chez Gaz Métro



Pierre Martel
Vice-président principal, Ventes et exploitation chez Ultramar Itée



Jean Paradis
Enseignant au Cégep d'Alma



Denis Tanguay
Directeur général de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie



André Chalifour
Ingénieur-consultant en gestion de l'énergie



Richard Lamarche
Vice-président division Énergie à Alcoa, première fusion, Groupe Nord-est



Ghislaine Larocque
Vice-présidente des ventes et services à la clientèle à Hydro-Québec



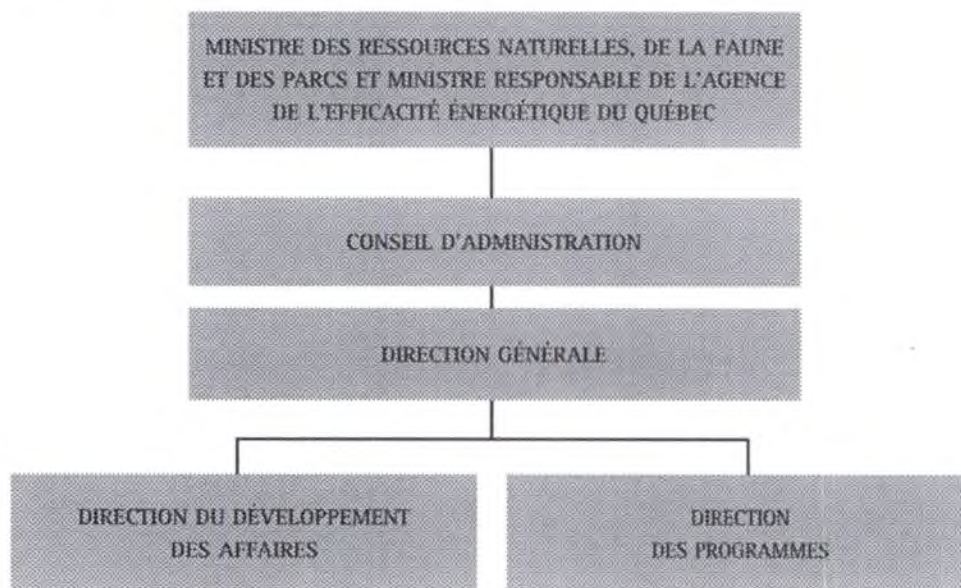
Réjean Carrier
Directeur général de l'Agence de l'efficacité énergétique

1.4.2 Activités

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, le conseil d'administration de l'Agence a tenu six séances statutaires et une séance extraordinaire. Il a adopté 39 résolutions.

En plus d'adopter le plan de développement 2004-2005, horizon 2007, le conseil a notamment porté une attention particulière au financement de l'Agence. Le conseil a aussi approuvé des modifications aux programmes en place et a donné son aval à des projets de démonstration et à des ententes de collaboration.

1.5 L'ORGANIGRAMME



1.6 LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Parmi les différents enjeux identifiés au plan de développement 2003-2004, celui d'effet de levier est certainement prépondérant. Il s'agit du réseautage entre les différents acteurs de l'efficacité énergétique sur la scène québécoise, lequel crée une synergie dans la promotion et la livraison de produits et services aux clientèles visées.

Grâce à un large réseau de partenaires et d'agents de promotion tant publics, privés que communautaires, l'Agence a été en mesure de déployer efficacement ses programmes sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2003-2004.

On compte de plus en plus d'intervenants dans le secteur de l'efficacité énergétique. Dans cette multiplicité d'acteurs, il importait pour l'Agence de jouer un rôle de concertation et de coordination afin de s'assurer de la cohérence des actions en efficacité énergétique au Québec. Plusieurs initiatives ont été effectuées en ce sens durant l'année 2003-2004, notamment avec l'Office de l'efficacité énergétique, de Ressources naturelles Canada, et les distributeurs d'énergie.

2 RÉSULTATS OBTENUS

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN INCITANT LA CLIENTÈLE À MIEUX UTILISER L'ÉNERGIE

1^{er} objectif

Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules

a) L'habitation neuve

C'est à l'automne 1999 que l'Agence met sur pied le concept de construction de maisons neuves appelé Novoclimat^{MC}. Ce dernier vise à améliorer la performance énergétique des habitations neuves, tout en contribuant au développement d'une industrie de la construction soucieuse d'une gestion efficace de l'énergie. Les exigences techniques Novoclimat permettent une diminution de la consommation d'énergie liée au chauffage d'au moins 25 %, en plus d'améliorer le confort des occupants et d'assurer une qualité supérieure de l'air intérieur.

Une croissance significative des adhérents au concept Novoclimat a été observée. Le nombre de maisons certifiées a presque doublé passant de 208 en 2002-2003 à 394 en 2003-2004. Parmi celles-ci, 235 sont des maisons usinées assemblées par le propriétaire ou par un entrepreneur non accrédité.

Le concept commence à avoir une notoriété intéressante auprès du public. En effet, les demandes d'informations sur ce type d'habitation performante ont augmenté, tant dans les salons d'habitation que par voie électronique. Selon un sondage réalisé en février 2004, plus d'un consommateur sur 10 connaît maintenant le concept Novoclimat.

On compte quelque 150 entrepreneurs accrédités Novoclimat, dont 19 font partie du Groupe Sélect, ayant fait de Novoclimat leur standard de construction.

L'Office de l'efficacité énergétique et Hydro-Québec sont des partenaires dans la mise en œuvre du concept Novoclimat. Par ailleurs, conformément à l'entente intervenue avec l'Office, les entrepreneurs accrédités Novoclimat sont dorénavant en mesure d'offrir la maison Novoclimat, option R-2000.

Une norme Novoclimat applicable aux logements a été développée. Des sessions d'information ont été présentées aux Groupes de ressources techniques (GRT) de la région de Montréal et une formation a été donnée à des membres du personnel de la Ville de Montréal. Au 31 mars 2004, les promoteurs de 15 projets, totalisant 802 logements, ont entrepris les démarches afin que leurs constructions soient certifiées Novoclimat.

L'Agence a poursuivi ses activités de formation auprès des membres de l'industrie. Ainsi, une centaine de personnes, constructeurs et professionnels de l'industrie, ont suivi la formation de deux jours sur le concept Novoclimat. De plus, des professeurs de la Commission scolaire Marie-Victorin ont reçu la même formation.

L'année 2003-2004 a aussi été marquée par le lancement du premier projet domiciliaire Novoclimat au Québec, situé à Otterburn Park.

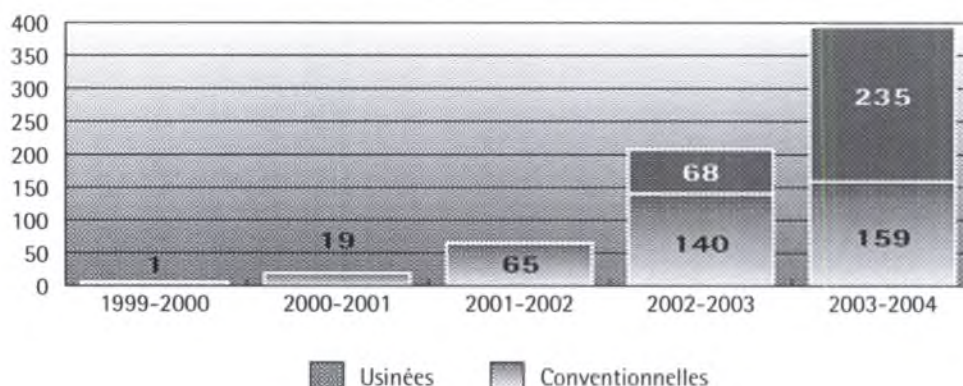


L'Agence a également mis sur pied un groupe travail dont le mandat est de proposer des améliorations à la réglementation de l'efficacité énergétique des bâtiments et d'évaluer, notamment, la pertinence d'y insérer la norme Novoclimat.

En plus des membres de l'Agence de l'efficacité énergétique, ce groupe de travail est composé de représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, de la Régie du bâtiment, de la Société de l'habitation du Québec, de la Société immobilière du Québec et du ministère de l'Environnement.

Indicateur	Résultat (2002-2003)	Résultat (2003-2004)
Nombre de maisons Novoclimat certifiées	208	394

- Croissance importante du nombre de maisons Novoclimat certifiées.
- Économies d'énergie annuelles réalisées : 2,5 GWh éq. dans les habitations construites en 2003-2004 (4,5 GWh éq. dans les habitations construites depuis le début du programme).



b) L'habitation existante

Cette année encore, le service d'évaluation énergétique pour les maisons a connu un essor considérable. En effet, le nombre d'habitations ayant fait l'objet d'une évaluation énergétique a augmenté de façon importante de 2002-2003 à 2003-2004, passant de 1 043 à 2 358.

Des efforts de promotion accrus de l'Agence, tels que la publicité et la campagne radio, ont contribué à cette forte croissance. Un incitatif financier offert par l'Office de l'efficacité énergétique, de même qu'une nouvelle entente de collaboration avec Hydro-Québec ont également favorisé une meilleure réception de la clientèle à l'égard du service d'évaluation énergétique. Le CAA-Habitation, grâce à son service de réception téléphonique, a aussi participé à ce succès.

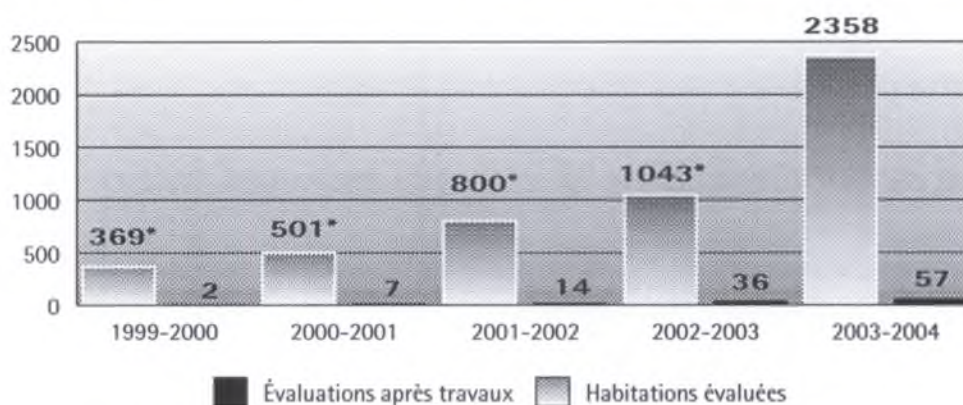
Le protocole d'évaluation énergétique des habitations de type duplex et triplex est maintenant terminé. La formation des inspecteurs est prévue en cours d'année et le service devrait être offert dès l'été 2004.

Finalement, au cours de l'année 2003-2004, l'Agence a procédé à la formation de onze nouveaux inspecteurs.



Indicateur	Résultat (2002-2003)	Résultat (2003-2004)
Nombre d'habitations évaluées	1 043	2 358

- Augmentation importante du nombre d'habitations évaluées.
- Économies d'énergie annuelles réalisées : 5,6 GWh éq. dans les habitations évaluées en 2003-2004 (12,0 GWh éq. dans les habitations évaluées depuis le début du programme).



* Données redressées

c) Les bâtiments institutionnels

Depuis la création du programme en 1999, la popularité de l'assistance financière pour la réalisation d'études de faisabilité ou d'analyses énergétiques pour les bâtiments du secteur institutionnel ne cesse de progresser. En effet, en 2003-2004, l'Agence a autorisé des subventions pour 196 bâtiments, soit le plus grand nombre de bâtiments jamais subventionnés. La priorité accordée à l'intervention dans ce secteur d'activité, composé des réseaux de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux, a donc porté fruit.

Le programme a été modifié substantiellement au cours de l'été 2003. Son champ d'application a été élargi de façon à y incorporer les autres bâtiments gouvernementaux. Aussi, son mode de fonctionnement a été revu pour accélérer le traitement des dossiers.

Depuis le début du programme, 758 bâtiments ont fait l'objet d'une assistance financière. Ces bâtiments représentent près de 15 % du total des bâtiments. La proportion représentée par les bâtiments, selon le secteur d'activité, est de 64 % pour l'éducation et 36 % pour la santé. Ces bâtiments sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois, avec une certaine concentration dans la grande région de Montréal.

À l'aide d'un sondage fait auprès des gestionnaires des établissements ayant bénéficié de subventions, une banque de données a été montée afin d'avoir un portrait des mesures les plus fréquemment recommandées par les experts, sur un échantillon d'études visant près de 400 bâtiments. Les économies d'énergie réalisées pour l'année 2003-2004 seraient de 114 GWh éq. par année, sur un total de 370 GWh éq. par année depuis 1999.

L'Agence a poursuivi son rôle d'intermédiaire en distribuant aux institutions les subventions de l'Office de l'efficacité énergétique (OEE). Au cours de l'exercice 2003-2004, 36 projets, pour lesquels l'aide financière s'élève à 2 389 610 \$, ont été mis en marche dans le réseau de l'Éducation et celui de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Indicateur	Résultat (2002-2003)	Résultat (2003-2004)
Nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité ou d'une analyse énergétique	77	196
Nombre de projets en efficacité énergétique dans des complexes immobiliers dont la facture annuelle d'énergie est de plus de 1 M\$	11	9
Nombre de projets en efficacité énergétique dans des complexes immobiliers dont la facture annuelle d'énergie se situe entre 100 k\$ et 1 M\$.	20	9

- Le nombre de dossiers traités (21) cette année est inférieur à celui de l'an dernier (35), en raison des disponibilités budgétaires restreintes qui ont eu pour effet de limiter le nombre de demandes dans les derniers mois de l'année. Toutefois, le nombre de bâtiments reliés à ces dossiers a beaucoup augmenté, passant de 77 à 196.
- Depuis le début du programme, plus de 758 analyses énergétiques et études de faisabilité ont été réalisées. Le nombre de 196 projets amorcés en 2003-2004 n'atteint pas la cible qui était de 300 en raison des coupures budgétaires. En ce qui concerne les retombées énergétiques, la cible n'a pas été atteinte pour les mêmes raisons.

d) Les procédés, les équipements et les flottes de véhicules

Des projets comportant des retombées à court terme sont maintenant terminés :

- **Système réducteur de consommation pour les génératrices**
 - Les économies d'énergie sont en accord avec les estimations, soit en moyenne de 15 % à 20 %, et peuvent atteindre jusqu'à 35 %;
 - La réduction moyenne de carburant diesel est évaluée à 10 000 litres par année par génératrice;
 - La prévision pour 2004 a été augmentée de 160 à 2 000 unités;
 - Si 10 % des unités produites étaient vendues au Québec, jusqu'à 2 millions de litres de carburant diesel seraient économisés en 2004.



- **Serpentin de chauffage au gaz naturel**
 - L'efficacité accrue du système permet d'améliorer le confort;
 - Les économies sont conformes aux attentes, soit de 10 % à 20 %;
 - Le succès commercial est assuré, car le marché est réceptif à cette solution.

Quelques projets ayant des retombées à moyen terme sont également terminés :

- **Système de toile de recouvrement de piscine intérieure**
 - Les économies annuelles sont de l'ordre de 500 kWh éq. par m², soit en moyenne 400 GJ par piscine;
 - L'estimation du nombre de piscines visées au Québec est de 325;
 - Les économies vont se concrétiser à moyen terme.
- **Électrode permettant l'électrolyse et la production de chlorate de sodium**
 - Des recherches complémentaires sont requises pour solutionner de nouveaux problèmes rencontrés dans le projet;
 - L'objectif de réduire la consommation de l'électrode de 10 % est atteint à moitié, mais il demeure toujours possible avec l'ajout de recherches.
- **Démonstration et essai d'une micro-turbine au gaz naturel**
 - L'objectif du projet était de développer la connaissance d'une telle technologie, en matière d'installation, d'interconnexion et d'exploitation afin de préparer la venue de ce type de production décentralisée d'électricité;
 - Comme prévu, on a observé une efficacité globale très élevée de 85,5 %;
 - La technologie n'est pas encore rentable notamment en raison des faibles coûts énergétiques mais elle pourrait le devenir d'ici quelques années avec les progrès technologiques anticipés.

2^e objectif

Inciter à la modification des habitudes de consommation énergétique

a) Les communications

Les communications agissent en soutien à tous les volets d'intervention de l'Agence. Elles sont appelées à jouer un rôle de premier plan pour la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action afin de maximiser les retombées de nos actions de promotion, qu'il s'agisse de relations publiques, de campagnes publicitaires, de relations de presse, de commandites ou autres.

L'élaboration de plans de communication sectoriels a servi à déterminer les balises facilitant la planification de l'ensemble des activités de communication de l'Agence. Les plans de communication visent à assurer une meilleure diffusion des résultats obtenus et des effets multiplicateurs attendus.

Étant étroitement lié aux priorités d'action de l'Agence, le plan de communication s'adresse à tous les secteurs : institutionnel, municipal et résidentiel, tout en considérant les activités dans les autres secteurs.

Les différentes actions de communication ont contribué à bonifier le travail amorcé afin de doter l'Agence d'une nouvelle image corporative en misant davantage sur l'approche bénéfices-clients.

Les communications ont aussi servi à mobiliser les différents partenaires, collaborateurs et agents de promotion afin qu'ils adhèrent à l'objectif de modification des habitudes de consommation en préconisant, dans tous les secteurs d'activité, une utilisation plus judicieuse de toutes les sources d'énergie.

Au cours de l'année 2003-2004, l'Agence s'est associée à plusieurs événements afin de promouvoir l'efficacité énergétique. En plus de la tenue de nombreuses rencontres d'information, de conférences et de déjeuners-causeries, l'Agence a participé à différents colloques, congrès et foires commerciales.

Voici, parmi les plus représentatives, quelques-unes des activités de sensibilisation que l'Agence a réalisées.

1) Grand public et résidentiel :

- Principaux salons d'habitation;
- Semaine de l'efficacité énergétique;
- Exposition sur l'efficacité énergétique et les changements climatiques à la Cité de l'énergie de Shawinigan.

2) Jeunesse / Éducation

- Concours Le Défi de l'EURE, en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec et les forums efficacité énergétique;
- Expo-sciences Bell;
- Réseaux de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ);
- Colloque de l'Association québécoise de l'utilisation des ordinateurs au primaire et au secondaire (AQUOP).

3) Municipal

- Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);
- Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

4) Institutionnel

- Congrès de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel (AGPI);
- Colloque San-Tech de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ);
- Congrès de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ).

5) Industries de la construction

- Salon des professionnels de la construction (Expo-Contech);
- Gala habitation de l'Association de la construction du Québec (ACQ);
- Prix Domus de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec, section Montréal (APCHO);
- Congrès provincial de l'APCHO.

6) Commercial et industriel

- Congrès de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles de Montréal (BOMA);
- Gala Les Mercuriades avec la Fédération des chambres de commerce du Québec et les forums efficacité énergétiques;
- Concours Énergia de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie;
- Gala Les Prix Oriflamme de Gaz Métro.

7) Transport

- Colloque de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR);
- Congrès de l'Association des mandataires en vérification mécanique du Québec (ASMAVERMEQ);
- Campagne anti-ralenti à Sherbrooke.

b) Les ménages à budget modeste

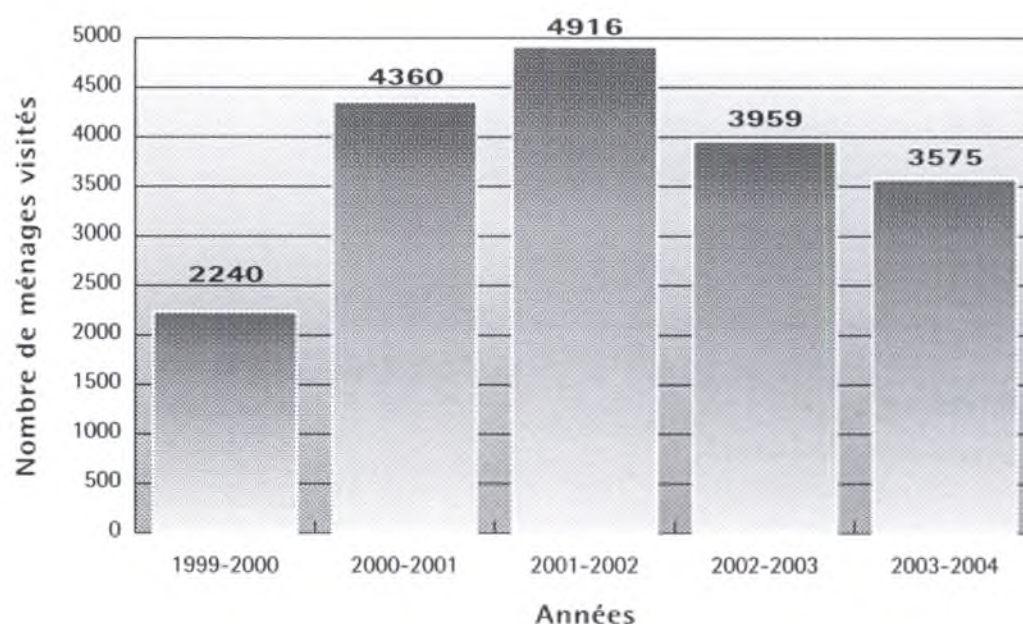
L'objectif de 4 000 visites, mentionné dans le plan de développement, n'a pas été atteint en raison d'une diminution des ressources financières attribuées à cette initiative. En fait, 3 575 visites ont été effectuées entre septembre 2003 et mars 2004, soit 89,4 % de la cible visée. Ces visites ont permis d'offrir, sans frais, des conseils personnalisés concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie et de réaliser des travaux mineurs. Le succès de l'initiative repose notamment sur l'implication financière des distributeurs d'énergie, soit Hydro-Québec et Gaz Métro, et la collaboration des organismes à but non lucratif qui livrent le service dans différentes régions du Québec.

L'accessibilité au service a été élargie avec l'ajout de la région de Laval au territoire déjà desservi. Également, un groupe de travail impliquant le milieu a fait des recommandations sur la base desquelles l'Agence a apporté des améliorations au programme. Il y a notamment eu l'ajout des produits installés, le resserrement des critères d'admissibilité, afin de mieux rejoindre la clientèle, et l'augmentation de la durée des visites.



Indicateur	Résultat (2002-2003)	Résultat (2003-2004)
Nombre de visites réalisées	3 959	3 575

- Baisse observée suite à une diminution des ressources financières.
- Conseils personnalisés et réalisation de travaux mineurs touchant l'efficacité énergétique.
- Région de Laval ajoutée aux régions desservies dans les années antérieures.



c) Les jeunes

Les jeunes constituent depuis de nombreuses années une clientèle importante pour l'Agence. Informer et sensibiliser davantage les enseignants et les élèves à l'efficacité énergétique produiront des effets à long terme. Pour optimiser ses actions, l'Agence s'est associée depuis 1997 à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), ce qui lui a permis de se faire connaître auprès de 805 écoles vertes Brundtland et de rendre disponible du matériel et des outils pédagogiques en matière d'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (EURE).

L'Agence a également lancé la seconde édition du Défi de l'EURE, organisé en collaboration avec la CSQ et les Forums efficacité énergétique. Ce concours provincial a pour but de sensibiliser les élèves du primaire de toutes les régions du Québec à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Cette année, plus de 4 000 jeunes ont participé au concours, comparativement à 285 lors à sa première édition, en 2001-2002.



Le 15 juin 2000, l'Agence signait avec la Cité de l'énergie de Shawinigan et le ministère de l'Environnement du Québec une entente de collaboration pour présenter une exposition permanente intitulée Efficacité énergétique et changements climatiques. Il s'agit de modules d'exposition interactifs reprenant les thématiques de l'énergie, de l'efficacité énergétique, de la construction de bâtiments efficaces et de la domotique. Chaque année, l'exposition suscite beaucoup d'intérêt auprès des 100 000 visiteurs, de toutes les régions et de tous les âges, qui franchissent les portes de la Cité. Le Service d'aide au consommateur de Shawinigan, de concert avec l'Agence, assure son animation.

Enfin, dans le but de promouvoir pleinement l'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'Agence a collaboré à de nombreuses activités de sensibilisation, notamment :

- les réseaux national et régionaux de l'éducation à un avenir viable, organisés par le mouvement des établissements verts Brundtland;
- la mission éco-énergie, mise en œuvre par le Comité central de l'environnement de la Commission scolaire de Montréal;
- les expo-sciences régionales et la Super Expo-sciences Bell, mises sur pied par le Conseil de développement du loisir scientifique (CDLS);
- les ateliers éducatifs portant sur un répertoire des outils pédagogiques développés dans le cadre du dossier des changements climatiques;
- la participation à différents projets éducatifs s'intéressant aux solutions qui favorisent une réduction des gaz à effet de serre.

ORIENTATION 2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET APPUYER SON RAYONNEMENT

1^{er} objectif

Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de produits, de technologies, de procédés et d'équipements performants sur le plan énergétique

La recherche, le développement et la démonstration

L'intervention de l'Agence dans le secteur industriel et commercial vise essentiellement à soutenir la recherche et le développement portant sur des technologies et des procédés industriels plus performants ainsi que la conception de produits éconergétiques.

Le programme de promotion de l'efficacité énergétique est une initiative qui permet d'appuyer divers projets et activités visant une amélioration de l'efficacité énergétique.

Le volet projets de démonstration apporte une aide financière et professionnelle à des projets ou à des activités qui permettent d'améliorer les connaissances et le savoir-faire, de stimuler l'industrie de l'efficacité énergétique au Québec ou d'appuyer le rayonnement de cette industrie à l'étranger. Il a permis la réalisation ou la poursuite de 38 projets en 2003-2004, dont 11 nouveaux et 27 entrepris antérieurement. Parmi ceux-ci, 13 sont du secteur commercial, 13 du secteur industriel, 8 du secteur institutionnel, 3 du secteur transport et 1 du secteur grand public.

Parmi ceux-ci, voyons-en quatre :

Projet Biodiesel

Le projet de démonstration portant sur le carburant biodiesel est arrivé à échéance au 31 mars 2003. Dans l'année financière 2003-2004, l'Agence a fait un suivi des activités post-projet pour constater les développements de cette nouvelle activité. Un centre de développement technique sur les produits dérivés des graisses végétales et animales, Oleotek inc., soutenu par les acteurs économiques de la région, a vu le jour à Thetford-Mines, en 2002. Ce centre s'implique actuellement dans des projets de développement sur les applications du biodiesel. Un chercheur de l'École de technologie supérieure, ayant un doctorat en génie mécanique, est récemment arrivé en poste et un des sujets privilégiés sera l'utilisation du biodiesel dans les moteurs à combustion interne. L'Agence est à l'affût du développement de ce projet et sera prête, le moment venu, à promouvoir les solutions les plus avantageuses.

Projet FRYGY Cube

FRYGY Cube International inc. est dans la phase de lancement commercial de son système de réfrigération développé dans le cadre d'un projet de démonstration soutenu par l'Agence dans l'industrie du camionnage pour la livraison régionale de produits congelés. Un agent de commercialisation pour le Canada et un second pour les États-Unis ont été mandatés pour stimuler les ventes. Ce dernier est devenu un actionnaire de la corporation FRYGY Cube.

Projet NovaCab

Le produit Novacab, développé dans le cadre d'un projet de démonstration soutenu par l'Agence, pour l'industrie du camionnage, a vu sa confirmation dès ses premiers essais commerciaux au cours de l'année 2002. En 2003, Groupe Enerstat a conclu une entente de commercialisation avec Detroit Diesel Allison Canada Est. qui distribue actuellement le produit à travers le Canada. Cette entente est assortie d'une commande de 900 unités Novacab durant la période allant de septembre 2003 à septembre 2004. La production des unités Novacab a été déplacée du centre-ville de Sherbrooke à une usine de 300 mètres carrés érigée dans le parc industriel de Bromptonville. Dès que le marché sera bien établi au Canada, il est prévu que la distribution du même produit aux États-Unis soit assurée par le réseau de Detroit Diesel Corporation.

Projet ISAAC Instruments

L'Agence a lancé un projet de développement et de démonstration sur la rentabilité d'un appareil qui servira à indiquer aux conducteurs de camions leur niveau de consommation énergétique. Deux entreprises collaborent au projet : ISAAC Instruments, une firme de Chambly qui travaille au développement de l'appareil, et ADL LaChevrotière, un grossiste en alimentation basé à Rouyn-Noranda qui possède 30 tracteurs routiers. Actuellement, ADL vient de faire l'acquisition de 30 ordinateurs de bord fournis par ISAAC pour ses besoins de base en information. Au cours de l'année 2004-2005, ADL fera l'acquisition d'un écran intelligent également fourni par ISAAC, indiquant de façon visuelle aux conducteurs de camions leur performance énergétique, et ce, de façon continue et optimisée.



Plusieurs projets sont en cours ou ont débuté avant 2003-2004 :

- **Nouvelle technologie en réfrigération pour les supermarchés**
 - Construction terminée d'un supermarché doté de cette nouvelles technologies;
 - Il reste au projet une étape de suivi de la consommation en vue de confirmer les économies énergétiques anticipées de 18 % par rapport à un supermarché équivalent, ce qui serait conforme aux attentes.

Quelques nouveaux projets ont été entrepris en 2003-2004 :

- **Système de mousse isolante pour des serres**
 - Le projet suit son cours et les économies prévues en chauffage sont toujours de 40 % à 60 %.
- **Système de gestion de l'énergie pour le secteur hôtelier**
 - Économie envisageable de 15 % sur la facture globale d'énergie.
- **Évaporateur d'eau d'érable**
 - Développement en cours d'un nouveau procédé ayant pour effet de réduire la consommation de combustible de 20 %.
- **Étude de faisabilité pour un complexe agrothermique**
 - Évaluation en cours du potentiel de récupération de la chaleur résiduelle d'industries en vue d'une réutilisation dans un nouveau complexe de serres;
 - Économies potentielles de 8 M\$ par année, soit 75 % de la facture énergétique.
- **Développement d'un rideau d'air comme porte de garage**
 - Économie d'énergie potentielle de 15 000 kW h par an ou 800 \$ par porte, soit une économie de chauffage de l'ordre de 15 %.

Indicateur	Résultat (2002-2003)	Résultat (2003-2004)
Nombre de projets de démonstration	45	38
Nouveaux projets	(25)	(11)
Projets débutés dans les années antérieures	(20)	(27)
Les 38 projets actifs au 31 mars 2004 se répartissent ainsi entre les clientèles		
Commerciale		13
Grand public		1
Industrielle		13
Institutionnelle		8
Transport		3

2^e objectif

Diffuser et renforcer l'expertise québécoise en efficacité énergétique sur les marchés étrangers

Affaires internationales

Au cours de l'année 2003-2004, l'action internationale s'est essentiellement concentrée sur la réalisation du projet SAGES (Stratégie d'atténuation des gaz à effet de serre) en Tunisie. L'Agence a soutenu quelques actions de collaboration, notamment avec la Chine et le Chili, afin d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de nouveaux projets.

En 2003-2004, un projet de publication a été entrepris de concert avec l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) et Éconoler International. L'objectif de cette publication est de valoriser la collaboration publique-privée dans la réalisation de divers projets, en présentant des cas de réussite internationale appliqués au domaine de l'efficacité énergétique.

ORIENTATION 3

CONSOLIDER LE PARTENARIAT AVEC LES MILIEUX RÉGIONAUX ET LOCAUX
EN VUE DE PROMOUVOIR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

1^{er} objectif

Soutenir les initiatives régionales et locales en faveur de l'efficacité énergétique

En 2003-2004, l'Agence a poursuivi sa collaboration avec la Fédération des chambres de commerce du Québec par le biais des 18 Forums efficacité énergétique régionaux. Ceux-ci ont déployé, dans les régions, plusieurs activités d'information et de sensibilisation à l'efficacité énergétique pour les clientèles grand public, institutionnelle, industrielle et municipale. Les principaux projets réalisés par les Forums sont la planification et la mise en œuvre des activités régionales de la 5^e édition de la Semaine de l'efficacité énergétique, la remise de prix efficacité énergétique dans le cadre des galas régionaux des chambres de commerce et une implication dans l'organisation régionale du concours « Le Défi de l'Éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie » s'adressant aux élèves du primaire.

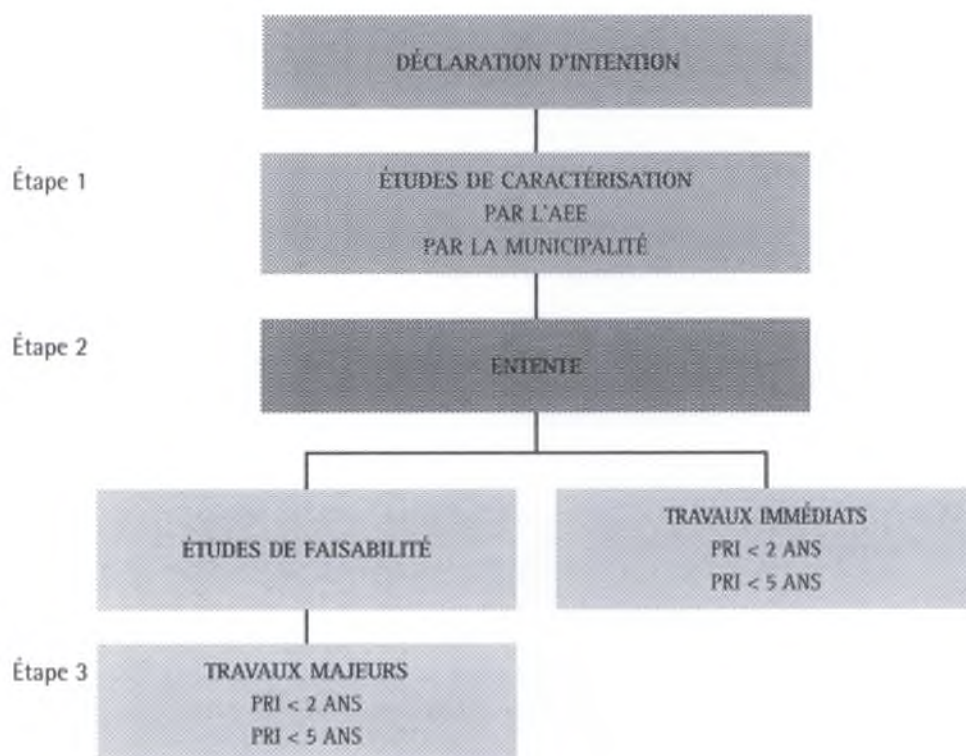
L'Agence a aussi poursuivi ses objectifs de promotion des caravanes de l'efficacité énergétique, en collaboration avec le Réseau québécois des Centres de formation en entreprise et récupération (CFER) dans le but d'informer et de sensibiliser la clientèle scolaire à une saine gestion de l'énergie.

Indicateur	Résultat (2002-2003)	Résultat (2003-2004)
Nombre d'ententes de collaboration	36	17
Nouvelles ententes	(18)	(3)
Ententes renouvelées	(13)	(2)
Ententes conclues dans les années antérieures	(5)	(12)
Les 17 ententes en vigueur au 31 mars 2004 se répartissent ainsi entre les clientèles		
Grand public		8
Industriel		2
Institutionnel		5
Corporatif		2

2^e objectif

Accentuer les efforts de sensibilisation auprès de la clientèle municipale

Le programme de promotion de l'efficacité énergétique, volet bâtiments municipaux, a été lancé en avril 2002. Ce programme a reçu l'appui financier d'Hydro-Québec et de Gaz Métro. Ses objectifs sont de sensibiliser les autorités municipales et la population à la démarche en efficacité énergétique, de les appuyer par des interventions et des recommandations directes, d'encourager la nomination d'un responsable énergie au sein de l'administration municipale, de susciter et de promouvoir le maximum de travaux en efficacité énergétique.



L'atteinte de ces objectifs se fonde sur une caractérisation du parc de bâtiments, suivie d'interventions spécifiques en efficacité énergétique insérées dans un plan d'action visant une démarche globale d'intervention allant de la nomination d'un responsable énergie jusqu'à la sensibilisation des citoyens.

Depuis avril 2002, 101 municipalités ont participé au programme, soit 65 municipalités inscrites en tant que membre d'une des 11 MRC participantes et 36 municipalités inscrites individuellement.

Les études de caractérisation ont nécessité le recours à seize stagiaires de niveau collégial depuis 2001. Les équipes formées ont caractérisé 325 bâtiments dans toutes les régions du Québec. À ce jour, la base de données de l'Agence répertorie les données de plus de 300 bâtiments.

En 2003-2004, neuf ententes ont été conclues avec des municipalités, pour une somme de 210 000 \$.



Le tableau ci-contre présente la fréquence de recommandation des mesures, répartie selon des classes générales.

Fréquence de recommandation des 2 786 mesures répertoriées dans 258 bâtiments

Classe de mesures	Fréquence
Chauffage/climatisation/eau chaude	3 %
Éclairage	11 %
Entretien	15 %
Gestion	53 %
Chauffage-Climatisation	4 %
Contrôle (chauffage)	14 %
Gestion	6 %
Sensibilisation	16 %
Éclairage	12 %
Ventilation	9 %
Autres	9 %

De plus, en collaboration avec Hydro-Québec, l'Agence a procédé à la caractérisation complémentaire d'un centre de tri, de sites d'enfouissement, ainsi que de stations de pompage et de postes de chloration dans de petites municipalités.

Les mesures les plus fréquemment recommandées concernent la gestion des immeubles, en particulier au niveau de la sensibilisation et du contrôle du chauffage.

Parallèlement aux activités du PIEE-VBM, le Programme d'intervention en réfrigération dans les aréna du Québec (PIRAQ) a poursuivi ses activités. Les projets de démonstration entrepris dans les arénas de Val-des-Monts, du Colisée des Bois-Francs et d'Amqui sont terminés et les objectifs ont été atteints. De plus, le PIRAQ a permis la réalisation de 25 études de faisabilité. Ces études sont disponibles sur le site Internet de l'Association des arénas du Québec (AAQ) comme référence aux municipalités et aux ingénieurs conseil. À la demande de l'Agence, le Centre de la technologie de l'énergie de CANMET a développé un outil informatique facilitant le travail des ingénieurs qui interviennent en réfrigération dans les arénas. Cet outil a été présenté aux intervenants du milieu en novembre 2003, agrémenté d'une formation sur les principes économiques de la méthode du coût sur le cycle de vie des équipements, ce qui a contribué à l'amélioration continue du programme.

Toujours avec l'appui de l'Agence, l'AAQ a réalisé une étude portant sur les besoins en formation dans le domaine de la réfrigération, ainsi qu'à un inventaire des cours et outils actuellement disponibles afin de mieux cerner les prochaines interventions à réaliser dans ce secteurs d'activités.



Indicateur	Résultat (2003-2004)
Nombre de bâtiments caractérisés	84 bâtiments caractérisés.
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sectoriel	Articles dans des revues spécialisées : Maîtrise de l'énergie, Forum, Urba et Municipalité. Des encarts publicitaires ont aussi été publiés dans les mêmes revues ainsi que dans le système SAM en ligne de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Présentation d'un atelier aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ). Présentation dans le cadre d'un atelier sur l'efficacité énergétique à la FQM. Présentation lors de la rencontre du comité national de coordination des Forums efficacité énergétique.
Nombre d'arénas ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité	25 arénas. Visite de caractérisation d'un aréna ainsi que d'un club de curling.

ORIENTATION 4

CONCEVOIR ET OFFRIR DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ, ET CONSOLIDER LE SAVOIR-FAIRE DE L'AGENCE

1^{er} objectif

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'efficacité énergétique, faciliter son utilisation et actualiser le cadre légal

Dans le secteur institutionnel, l'Agence a assuré un suivi systématique du taux de réalisation des travaux recommandés dans les études de faisabilité, ainsi que des économies prévues. L'Agence a également procédé à la cueillette d'informations pour la production d'un bilan de la consommation énergétique des bâtiments du secteur public québécois. Elle a également produit, pour le réseau de la santé, un bilan énergétique par établissement qui permet aux gestionnaires de situer leur performance par rapport à des établissements semblables.

En ce qui a trait à de la directive gouvernementale visant l'amélioration de l'efficacité des parcs automobiles du gouvernement, l'Agence a réalisé un Guide des bonnes pratiques énergétiques et environnementales dans le transport public. Les ministères et organismes partenaires seront, au cours de l'année, invités à fournir des commentaires sur le guide qui sera diffusé à l'automne 2004. De plus, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, l'Agence a élaboré une stratégie visant à réduire de 20 % la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le transport gouvernemental basée sur une approche de reddition de comptes.

L'Agence, en partenariat avec l'Association canadienne de l'industrie du plastique (ACIP- section Québec), a poursuivi l'analyse d'une étude de caractérisation du secteur de la plasturgie.

L'Agence a par ailleurs inspecté l'étiquetage de quelque 500 appareils consommateurs d'énergie dans 10 commerces. Elle a observé un respect des normes visant les appareils réglementés. En collaboration avec des représentants de ministères québécois et du gouvernement canadien, elle a participé à des travaux visant à favoriser le développement des normes utilisées dans la réglementation.

La Chaire en économie de l'énergie électrique de l'Université Laval, qui avait comme mandat d'analyser le rôle joué par l'efficacité énergétique dans l'évolution de la consommation d'énergie au Québec, a complété ses travaux en rendant public des rapports sur le secteur commercial et institutionnel et sur celui des transports pour la période 1990-1998. L'Agence appuie ainsi le développement d'indicateurs en efficacité énergétique. Au total, la Chaire a réalisé quatre études sectorielles pour le compte de l'Agence, au cours des dernières années.

L'analyse du secteur des transports a permis de constater que l'intensité énergétique du transport des marchandises a baissé de 2,0 % par année et celle du transport des personnes a augmenté de 0,8 % par année. Dans ce dernier cas, la détérioration de l'intensité énergétique résulte de la forte substitution des voitures automobiles par les camions légers et du déclin du transport par autobus scolaires, urbains et interurbains (environ -1,4 % par an).

Dans le domaine du chauffage résidentiel, l'efficacité énergétique accrue pour les logements existants a fait baisser la consommation de 13,3 % au cours de la période.

En matière de veille stratégique, l'Agence a adopté une démarche permettant de reconnaître l'activité, de la stimuler et d'en maximiser les retombées. La veille vise, d'une part, à soutenir la prise de décisions stratégiques dans un environnement changeant et, d'autre part, à assurer le maintien de l'expertise du personnel de l'Agence dans un domaine en constante évolution, en raison principalement des innovations technologiques.

2^e objectif

Maintenir et renforcer les façons de faire et l'expertise de l'équipe

Au cours de l'automne 2003, l'accréditation ISO 9001 de l'Agence a été reconduite pour une troisième année, s'assurant ainsi que les produits et services qui sont fournis à sa clientèle sont conformes à toutes les exigences. L'Agence a aussi adopté une politique d'évaluation de programmes. Toujours dans un souci d'amélioration continue, l'Agence s'est dotée d'outils de mesures et de mécanismes de suivi en vue de mieux apprécier les efforts mis en place en vue d'une gestion axée sur les résultats. Ces derniers ont été présentés dans un bilan à la section Déclaration de service à la clientèle. Ils ont été établis à la suite d'observations, de vérifications ponctuelles et d'élaboration de bases de données. Finalement, un plan annuel de formation continue, approprié aux besoins de l'Agence, a été proposé par le personnel à la direction. En participant à des activités de formation, l'Agence s'assure ainsi d'être à l'affût des nouveautés et à la fine pointe de la technologie en matière d'efficacité énergétique.

En terminant, l'Agence réalise, sur une base continue, des activités générales et spécifiques de veille et de balisage de manière à orienter adéquatement ses actions. D'autres organismes reliés à l'efficacité énergétique font de même dans le cadre de leurs activités. Ce faisant, le Centre canadien en efficacité énergétique a rendu public en juin 2003 à Toronto sa quatrième évaluation annuelle des efforts des gouvernements du Canada afin d'améliorer l'utilisation de

l'énergie. Comme l'année précédente, le Québec a remporté, pour l'année 2002, la première place, ex æquo avec le Yukon. Le Québec est considéré par le Centre comme un leader en efficacité énergétique au Canada parce qu'il y alloue des ressources importantes en termes de programmes et de normes et que le cadre réglementaire qu'il a mis en place favorise aussi la réalisation d'économies d'énergie par l'intermédiaire des distributeurs. Le Centre souligne notamment que le travail exemplaire du Québec résulte des interventions ciblées de l'Agence de l'efficacité énergétique.

En se voyant allouer la cote « A », non seulement le Québec conserve-t-il la première place pour la deuxième année consécutive dans l'évaluation du Centre, mais il améliore sa cote pour une troisième année d'affilée (« B » en 1999, « B+ » en 2000, « A- » en 2001 et « A » en 2002).



3

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au Plan d'action gouvernemental sur la protection des renseignements personnels, un diagnostic a été posé sur la conformité des profils d'accès aux renseignements personnels nominatifs de l'Agence aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. , c. A-6.01).

Aucune demande d'accès à l'information n'a été présentée au cours de l'année.

4

DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

Conformément à la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), l'Agence dispose d'une déclaration de services à la clientèle à l'image de son expertise. Depuis sa mise en place, l'Agence s'est engagée à faire en sorte que l'intérêt de chaque citoyen demeure au centre de ses activités quotidiennes. À cet égard, la direction de l'Agence, de même que son personnel, ont établi trois grands principes en faveur de la qualité des services à la population :

- accueillir la clientèle avec courtoisie et professionnalisme;
- offrir des produits et services de qualité, adaptés aux besoins;
- garantir un traitement équitable et impartial, en toute confidentialité.

Divers mécanismes de contrôle ont été mis en place afin d'assurer un suivi précis et d'actualiser les engagements énoncés dans la déclaration de services à la clientèle de l'Agence.

Engagement	Résultat
si vous nous téléphonez : diriger votre appel vers la personne compétente dans un délai de deux minutes répondre chaque jour ouvrable, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 retourner votre appel dans un délai de 24 heures en l'absence du responsable de votre dossier	en 2003-2004, la réception de l'Agence a répondu à 16 950 appels. Ces derniers ont été transférés, dans une proportion de 99 %, dans un délai de 2 minutes et moins. Au début de l'année 2004, le programme d'évaluation énergétique a connu une hausse de popularité et l'Agence s'est dotée d'un système de réception automatisé des appels, afin de maintenir la qualité de son service à la clientèle. la réception de l'Agence a été en poste pour répondre à la clientèle aux heures prévues de chacun des jours ouvrables. l'Agence a favorisé une convivialité des systèmes de messagerie vocale et de retour des appels, s'assurant ainsi d'un seuil de qualité maximale. Pour ce faire, de la sensibilisation du personnel à une utilisation quotidienne de la boîte vocale a été entreprise au cours de l'année 2003-2004, permettant ainsi de diriger plus adéquatement la clientèle en cas d'absence du répondant. Un aide-mémoire relatif à la bonne gestion du service de messagerie téléphonique a également été distribué à tout le personnel de l'Agence.
si vous venez nous rencontrer : vous accueillir dans un délai de cinq minutes	le délai d'attente à la réception de l'Agence a été calculé par échantillonnage. Il appert que dans 99 % des cas observés, les visiteurs ont été accueillis en cinq minutes et moins.
si vous nous écrivez : vous répondre dans un délai de quinze jours	le personnel de l'Agence a traité 2 684 demandes de courriels et 75 demandes transmises par courrier au cours de l'exercice 2003-2004. Près de 98 % des courriels ont été traités dans le délai prescrit. Préalablement aux réponses transmises par la poste, l'Agence s'assure d'informer rapidement le demandeur à la suite de l'étude de chacun des dossiers qui lui sont adressés.
si vous consultez notre site Internet : vous présenter un site convivial, bien documenté et à jour, vous informant des programmes et services offerts par l'Agence	la refonte du site Internet à l'automne 2003 a permis de le rendre plus convivial et mieux documenté. En effet, le site Internet a joué un rôle important dans la stratégie de communication de l'Agence en 2003-2004.



5

PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2003-2004

	2003-2004	
	BUDGET DE DÉPENSES 000 \$	RÉSULTATS 000 \$
Mesures de sensibilisation		
Information, documentation, promotion, appui régional	1 349	1 239
Appui à l'exportation	235	170
Mesure de démonstration		
Appui à de nouvelles technologies, approches et applications	900	963
Mesures d'incitation à la mise en œuvre		
Novoclimat ^{MC}	599	687
Évaluation énergétique	963	822
Ménages à budget modeste	1 492	1 080
Institutionnel	2 917	1 825
Municipal	948	532
Mesures d'avis et conseils		
Avis et conseil (législation, réglementation)	315	351
Total	9 718	7 669

Le budget de l'Agence a été approuvé par le gouvernement en novembre 2003. Comme d'autres ministères et organismes, l'Agence a participé aux efforts de réduction des crédits budgétaires gouvernementaux.

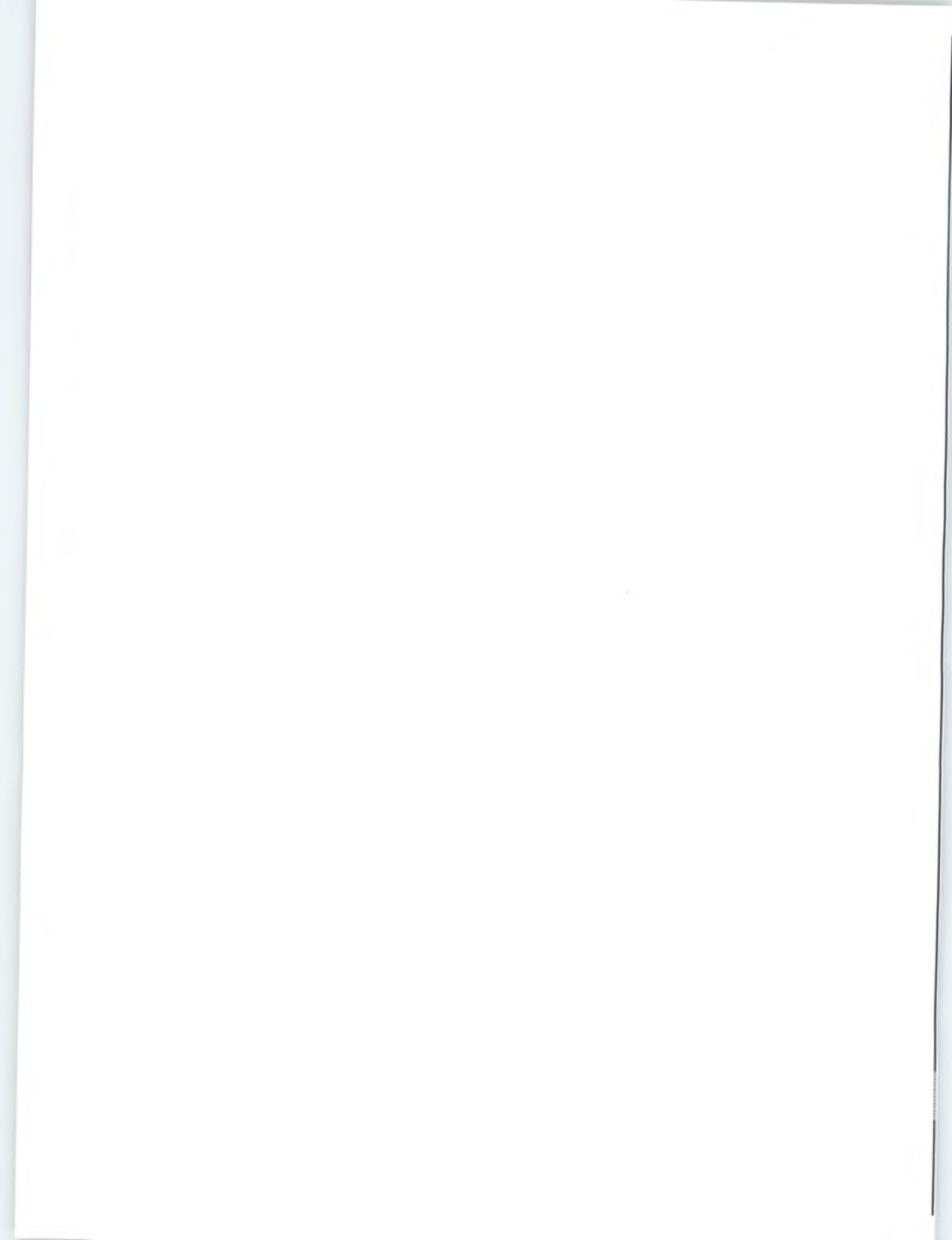
6 LES RESSOURCES HUMAINES

L'Agence compte 36 employés équivalent temps complet, dont 6 employés occasionnels.

Dans le respect des attentes gouvernementales concernant le renouvellement de la fonction publique, l'Agence a recruté un nouvel employé âgé de moins de 35 ans en 2003-2004, soit 100 % des nouvelles embauches, alors que la norme minimale est de 25 %.

Pour ce qui est de l'accueil des nouveaux membres du personnel, l'Agence applique sa politique interne élaborée dans le cadre de son accréditation ISO 9001.





ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION 36

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 37

ÉTATS FINANCIERS

Revenus et dépenses 38

Excédent 39

Bilan 40

Flux de trésorerie 41

Notes complémentaires 42



AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

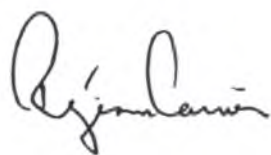
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Réjean Carrier
Directeur général

Québec, le 15 juin 2004



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2004, l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis, FCA

Québec, le 15 juin 2004

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	3 933 500 \$	5 797 800 \$
Contribution - Autres partenaires	4 189 872	1 992 914
Autres revenus	22 846	1 374
	<u>8 146 218</u>	<u>7 792 088</u>
DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 4)	3 445 351	4 051 081
Commandites et représentation	438 933	468 868
Traitements et avantages sociaux	2 383 446	2 254 319
Honoraires professionnels et frais administratifs	297 384	268 443
Frais de communications	483 995	302 744
Formation	12 784	7 256
Loyer	128 610	121 476
Fournitures	38 075	56 514
Entretien et réparations	9 794	12 518
Prêts douteux	386 755	123 283
Frais financiers	1 236	-
Amortissement des immobilisations	42 227	40 351
	<u>7 668 590</u>	<u>7 706 853</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>477 628 \$</u>	<u>85 235 \$</u>

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 476 050 \$	1 390 815 \$
Redressement		
Modification comptable (note 3)	(39 002)	(39 002)
Solde redressé	1 437 048	1 351 813
Excédent des revenus sur les dépenses	477 628	85 235
SOLDE À LA FIN	<u>1 914 676 \$</u>	<u>1 437 048 \$</u>



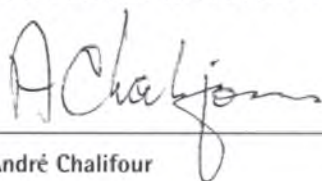
L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN

AU 31 MARS 2004

	2004	2003 note 3
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	1 079 465 \$	2 229 155 \$
Débiteurs (note 5)	2 767 468	668 867
Prêts encaissables à court terme (note 6)	106 486	97 169
	3 953 419	2 995 191
Prêts (note 6)	300 151	389 905
Immobilisations (note 7)	100 969	95 234
	<u>4 354 539 \$</u>	<u>3 480 330 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 8)	1 876 970 \$	1 589 775 \$
Revenus perçus d'avance	83 119	54 261
Versements sur la dette à long terme (note 9)	3 976	-
	1 964 065	1 644 036
Dette à long terme (note 9)	11 653	-
Provision pour congés de maladie (note 10)	397 168	332 269
	<u>2 372 886</u>	<u>1 976 305</u>
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent		
Affecté (note 11)	1 807 468	-
Non affecté	107 208	1 437 048
	<u>1 914 676</u>	<u>1 437 048</u>
	<u>4 354 539 \$</u>	<u>3 480 330 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 12)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


André Chalifour


Richard Lamarche

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	477 628 \$	85 235 \$
Ajustements pour :		
Prêts douteux	386 755	123 283
Amortissement des immobilisations	42 227	40 351
Gain sur disposition d'immobilisation	(1 530)	-
	<u>905 080</u>	<u>248 869</u>
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(2 098 601)	(368 109)
Augmentation des créditeurs et frais courus	287 195	310 132
Variation des revenus perçus d'avance	28 858	(78 919)
Augmentation de la provision pour congés de maladie	64 899	93 575
	<u>(1 717 649)</u>	<u>(43 321)</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	<u>(812 569)</u>	<u>205 548</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(309 997)	(245 660)
Remboursement de prêts	3 679	60 101
Acquisitions d'immobilisations	(28 625)	(55 631)
Produit de disposition d'immobilisation	1 530	-
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(333 413)</u>	<u>(241 190)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 708)</u>	<u>-</u>
DIMINUTION - À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	<u>(1 149 690)</u>	<u>(35 642)</u>
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	<u>2 229 155</u>	<u>2 264 797</u>
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	<u><u>1 079 465 \$</u></u>	<u><u>2 229 155 \$</u></u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 47 962 \$, dont des immobilisations pour un montant de 19 337 \$ acquises au moyen de contrat de location acquisition.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2004

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, 5^e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Contribution – autres partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectés à des projets spécifiques sont reportées et virées aux revenus au même rythme que la dépense qu'ils financent.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain d'obtenir.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le prix du marché observable pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.



Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme espèces et quasi-espèces puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, l'Agence comptabilise le temps supplémentaire dû à ses employés alors qu'auparavant, le temps supplémentaire était comptabilisé lorsqu'il était versé. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

Excédent (39 002) \$
Créditeurs et frais courus 39 002

4. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2004	2003
Entreprises et organismes d'État	61 215 \$	84 621 \$
Entreprises privées	554 367	575 130
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	81 620	234 892
Établissements de santé et de services sociaux	1 316 474	1 294 784
Organismes à but non lucratif du secteur privé	1 431 675	1 861 654
	<u>3 445 351 \$</u>	<u>4 051 081 \$</u>

5. DÉBITEURS

	2004	2003
À recevoir du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs	88 096 \$	- \$
À recevoir des autres partenaires	2 668 752	660 212
Autres	10 620	8 655
	<u>2 767 468 \$</u>	<u>668 867 \$</u>

6. PRÊTS

	2004	2003
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2004 à 2009	346 715 \$	362 230 \$
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	11 075	22 150
Prêt, sans intérêt, remboursable sur respect de conditions prévues à l'entente	48 847	102 694
	<u>406 637</u>	<u>487 074</u>
Prêts douteux		
Prêt, sans intérêt, remboursable de 2005 à 2008	123 452	25 000
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	365 875	380 480
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	4 138	31 393
	<u>493 465</u>	<u>436 873</u>
Provision pour prêts douteux	<u>(493 465)</u>	<u>(436 873)</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>406 637</u>	<u>487 074</u>
Prêts encaissables à court terme	<u>106 486</u>	<u>97 169</u>
	<u><u>300 151 \$</u></u>	<u><u>389 905 \$</u></u>

7. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	69 200 \$	58 842 \$	10 358 \$	16 574 \$
Mobilier et équipement	19 797	19 797	-	956
Équipement informatique	129 815	90 933	38 882	37 379
Équipement spécialisé	40 664	4 405	36 259	40 325
	<u>259 476</u>	<u>173 977</u>	<u>85 499</u>	<u>95 234</u>
Bien loué en vertu d'un contrat de location acquisition				
Mobilier et équipement	19 337	3 867	15 470	-
	<u>278 813 \$</u>	<u>177 844 \$</u>	<u>100 969 \$</u>	<u>95 234 \$</u>

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2004	2003
Subventions octroyées	965 314 \$	972 024 \$
Fournisseurs	483 624	217 533
Traitements et avantages sociaux	160 555	141 486
Vacances	267 477	258 732
	<u>1 876 970 \$</u>	<u>1 589 775 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Obligation relative à de l'équipement, portant intérêt à 7 %, remboursable par mensualités de 412 \$, incluant capital et intérêts, échéant en octobre 2007	17 716 \$	- \$
Intérêts inclus dans les versements	2 087	-
	<u>15 629</u>	<u>-</u>
Portion échéant au cours du prochain exercice	3 976	-
	<u>11 653 \$</u>	<u>- \$</u>

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat de location-acquisition à effectuer au cours des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

2005	4 944 \$
2006	4 944
2007	4 944
2008	2 884
	<u>17 716 \$</u>

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 73 189 \$ (2003 : 65 935 \$). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2004	2003
Solde au début	332 269 \$	238 694 \$
Charge de l'exercice	107 888	132 019
Prestations versées au cours de l'exercice	(42 989)	(38 444)
Solde à la fin	<u>397 168 \$</u>	<u>332 269 \$</u>

11. EXCÉDENT AFFECTÉ

À la suite d'une décision de la direction, l'Agence a affecté une partie de son excédent pour faire face à ses engagements de l'exercice 2005 pour un montant de 591 608 \$. Elle a également affecté 1 215 860 \$ pour maintenir un niveau d'activité suffisant et s'assurer des revenus des partenaires conformément aux ententes de contribution.

12. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 2004 se répartit comme suit :

2005	591 608 \$
2006	140 000
2007	15 000
	<u>746 608 \$</u>



13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

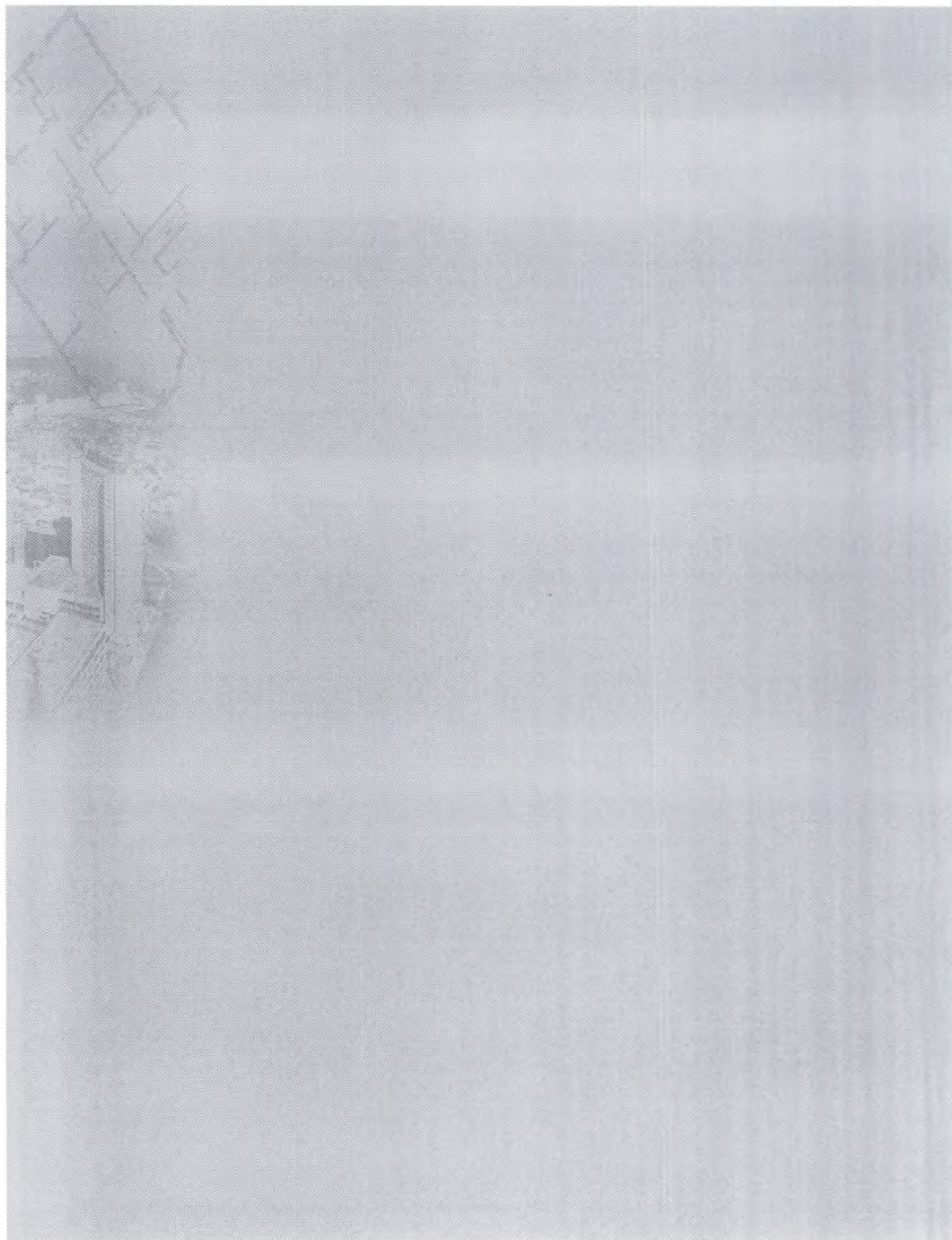
14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

La valeur comptable de la dette à long terme est assez près de la juste valeur dû au fait qu'elle a été contractée au cours de l'exercice.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour préserver et renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, pour favoriser la transparence au sein des organismes et entreprises du gouvernement et pour responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, le gouvernement adoptait en juin 1998, un Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

L'Agence étant un organisme public, les membres de son conseil d'administration, soit au moins sept membres et au plus dix, nommés par le gouvernement, ainsi que le directeur général de l'Agence qui en est membre d'office, sont ainsi soumis à ce règlement.

En complément à celui-ci, l'Agence doit se doter d'un Code d'éthique et de déontologie propre à ses activités et à sa mission. Elle y réaffirme les valeurs devant encadrer et guider les décisions de ses membres, identifie les principes à observer par ses administrateurs ainsi que les règles de déontologie qui leur sont applicables. Par ailleurs, le code d'éthique et de déontologie de l'Agence intègre les principaux articles du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Définition

1. Dans le présent document, est entendu par :
 - Règlement : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
 - Code : le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique.
 - Administrateur ou administrateur public : le membre du conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique, y compris le directeur général.

Champs d'application

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration, incluant le directeur général de l'Agence.

Ceux-ci sont tenus de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le présent code, ainsi que ceux établis dans le « Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ». En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.



L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit des principes et des règles qui y sont véhiculés. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Valeurs et principes d'éthique

3. Conscient du pouvoir dont il est investi et de l'influence qu'il exerce en tant qu'administrateur de fonds publics, l'administrateur s'engage à promouvoir l'efficacité énergétique dans son ensemble d'une manière neutre et désintéressée. À cet égard, il reconnaît les intérêts des différents milieux mais favorise l'intérêt général.
4. L'administrateur fera preuve de la rigueur nécessaire dans l'ensemble de ses fonctions afin de permettre à l'Agence d'être la référence neutre et crédible en matière d'efficacité énergétique au Québec. L'administrateur mettra à profit sa compétence en utilisant ses connaissances et son expertise afin d'assurer une sélection judicieuse de projets et une évaluation rigoureuse de la mise en œuvre de programmes contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique.
5. L'administrateur doit agir avec honnêteté et ne pas accorder d'avantages ou de traitements privilégiés à un partenaire ou un client en échange de quelque distribution de faveurs que ce soit.

Il ne doit utiliser, à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou d'en faire profiter un tiers, des informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

6. L'administrateur doit, en tout temps, faire preuve de réserve dans la divulgation d'information touchant les activités de l'Agence. Il est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue, notamment dans les dossiers présentés par les partenaires et les clients.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur privilégie le respect des ressources, tant humaines qu'environnementales, dans la réalisation de sa mission.
8. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.



9. Le directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
10. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
11. Le président du conseil d'administration et le directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
12. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de l'Agence avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
13. Tout administrateur voulant se porter candidat à une charge électorale doit en informer le conseil. Le président du conseil verra à ce que soient appliquées les règles attribuables au statut du membre telles que prévues au règlement.

Responsable de l'application

14. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de l'Agence.

Mesures de prévention et processus disciplinaire

15. Chaque administrateur doit, sous peine de révocation, au début de son mandat ou à la suite de l'adoption du présent code et par la suite, s'il y a des modifications à sa situation, dénoncer à l'Agence tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Agence, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation s'effectue par écrit à l'aide du formulaire « Déclaration des intérêts des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique ».
16. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence, s'abstient de participer aux délibérations et à la prise de décision de toute question relative à l'entreprise et se retire de la séance.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.
17. À son entrée en fonction ou à la suite de l'adoption du présent code, l'administrateur doit remplir et signer un formulaire indiquant sa connaissance du code d'éthique.
18. En cas de manquement au présent code, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité apte à agir en matière de mesures disciplinaires. Celles-ci seront appliquées conformément au règlement.

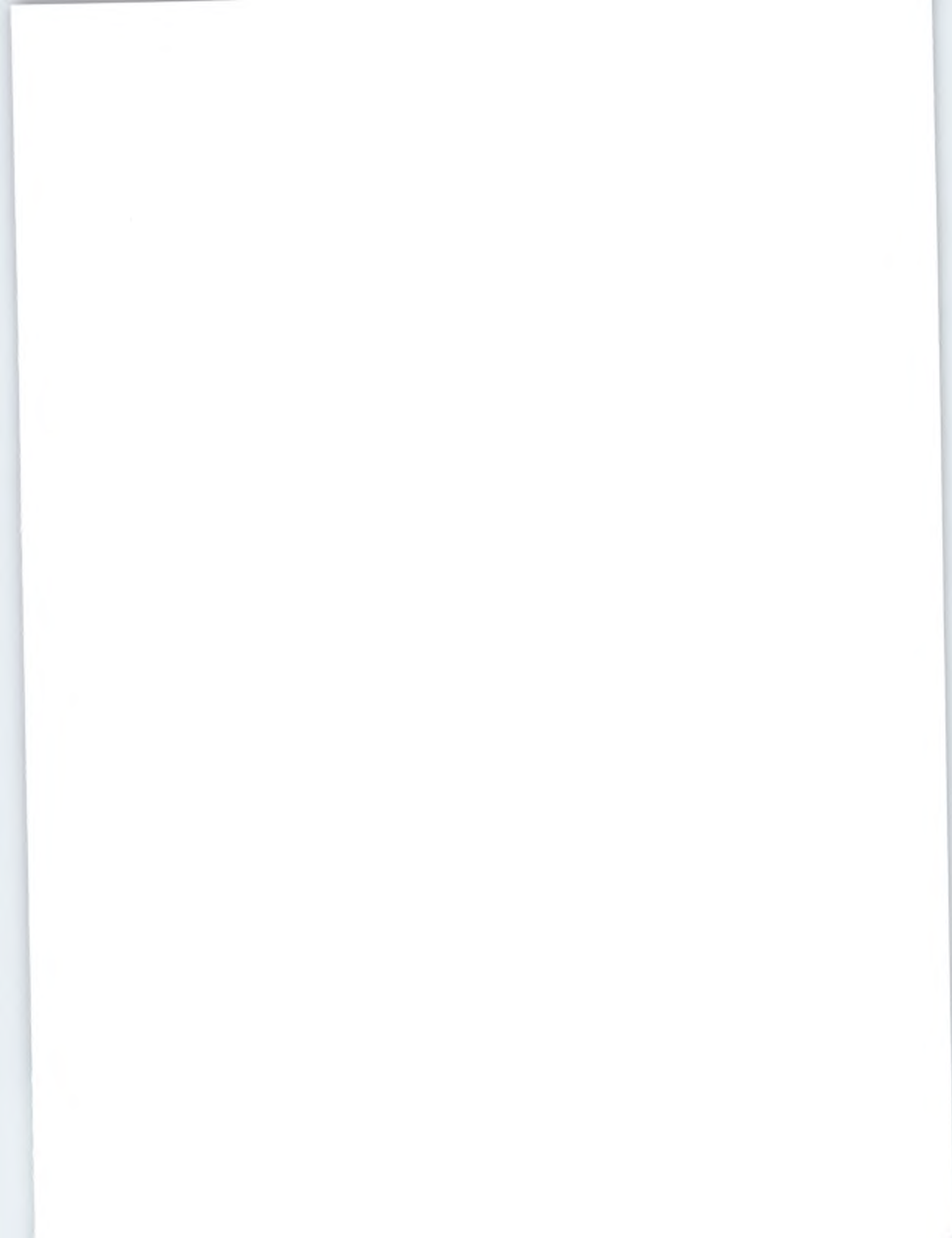
Exemples de situations de conflit d'intérêt

19. Abrogé

Administrateurs dont le mandat est terminé

20. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à l'Agence, ne doit divulguer aucune information confidentielle obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Agence, ses clients et ses partenaires.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Agence est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. Par ailleurs, dans ces circonstances aucun administrateur ne peut traiter avec celui-ci dans l'année où il a quitté ses fonctions.



Agence de l'efficacité
énergétique

Québec



Vous économisez. L'environnement y gagne aussi.